



Qui sommes-nous?

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice.

TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles. L'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des acteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

TRIAL International croit en un monde où l'impunité pour les crimes internationaux n'est plus tolérée. L'état de droit ne prévaudra que quand les victimes seront entendues et les auteurs portés devant la justice.

Sommaire

Une année d'actions	4	Enquêtes et droit pénal	32
		Trial Watch	35
Entretien avec le Présider et le Directeur de TRIAL International		Relations extérieures Communication	
Programmes juridiques	11	Soutien des donateurs	40
Bosnie-Herzégovine	16	Administration et finances	42
Burundi	24	Charges annuelles Evolution budgétaire	
Tunisie	30	L'équipe	45



Juan José Lozano et Nicolas Wadimoff ont suivi TRIAL International dans ses enquêtes pénales. Leur documentaire montre le procédé, long et ardu, d'assembler des preuves pour porter un jour les bourreaux devant la justice.

Acheter Chasseurs de crimes en ligne

Un DVD sur **TRIAL International**



Le personnel s'est rendu au Burundi pour y rencontrer des ONG et des journalistes, renforçant ainsi les liens existants et ouvrant la porte à de nouvelles collaborations. Avec l'aggravation de la crise politique plus tard dans l'année, la plupart de ses militants ont été arrêtés, menacés ou contraints à l'exil.

Rencontre avec la société civile burundaise



La ville de Genève a récompensé l'ONG de son prix annuel pour les droits humains. Le directeur Philip Grant a dédié ce prix à toutes les victimes défendues par TRIAL International.

TRIAL International récompensé

Lancement des formations en RDC



Huit défenseurs des droits humains triés sur le volet ont commencé leur formation sur les procédures régionales et internationales. Durant toute l'année, ils ont suivi un enseignement théorique et ont collaboré avec TRIAL International sur des affaires en cours.

Conférence de presse à Sarajevo



TRIAL International a tenu une conférence de presse en partenariat avec MyRight et Justice Network pour rappeler à la Bosnie-Herzégovine ses obligations internationales. Les trois ONG ont demandé un meilleur soutien aux victimes. en particulier pour les femmes.

Sensibiliser aux violences sexuelles au Népal

> Comment les défenseurs des droits humains peuvent-ils documenter efficacement les violences sexuelles sans traumatiser davantage les victimes ? TRIAL International a donné une formation à des avocats népalais sur cette question épineuse.

TRIAL International a participé à une tableronde organisée par l'ONU sur la lutte a présenté le droit des victimes aux réparations et leurs immenses difficultés

contre la torture. Elle

à le faire valoir.



Dans l'une des affaires les plus médiatisées jamais entreprises par TRIAL International, la Cour de Justice de Genève a condamné Erwin Sperisen à la perpétuité pour l'assassinat de dix prisonniers au Guatemala.

Erwin Sperisen condamné à la perpétuité



Pour dénoncer la répression des autorités contre la société civile depuis avril 2015. TRIAL International a appelé les Procédures Spéciales des Nations Unies à enquêter sur les violations généralisées des droits humains.

Dénoncer la violence croissante au Burundi

Premier rapport sur la compétence universelle

MAKE WAY FOR JUSTICE

Les droits des victimes

de torture expliqués

La compétence universelle est un outil juridique au potentiel énorme mais méconnu. TRIAL International, FIDH et ECCHR ont publié leur première publication mettant en avant les possibilités qu'offre ce principe dans la lutte contre l'impunité.

Le Code pénal bosnien enfin amendé

Après des années d'efforts, le plaidoyer de TRIAL International et ses partenaires a finalement porté ses fruits : la Bosnie a amendé ses lois sur la torture, les disparitions forcées et les violences sexuelles dans les conflits armés, désormais en concordance avec les normes internationales de protection des droits humains.

Précédent historique pour les victimes de violences sexuelles 💩 en Bosnie

Pour la première fois dans l'histoire de la Bosnie-Herzégovine, deux victimes de violences sexuelles pendant la guerre ont recu des réparations pour leurs souffrances. Toutes deux avaient bénéficié de l'assistance juridique gratuite de TRIAL International.



Le directeur de la proéminente radio RPA, Bob Rugurika, a rendu visite à l'équipe de TRIAL International à Genève. Il a donné un témoignage poignant du musèlement des média depuis le début de l'année.



AU vu de l'impunité généralisée en RDC, TRIAL International et 11 ON congolaises ont signalé aux Nations Unies l'incapacité de l'Etat à lutter contre les violences sexuelles et ont avancé plusieurs pistes d'améliorations.



Un activiste burundais en visite à Genève Un rapport dénonce l'inertie de la RDC sur les violences sexuelles Un Protocole international présenté en RDC





Pour célébrer la justice internationale le 17 juillet, l'ONG a participé à la campagne de la <u>Cour pénale internationale</u> <u>#Justicematters</u>. Chaque membre de l'équipe de TRIAL International a partagé sa vision de la justice.

Journée internationale contre les disparitions forcées

Plor di pe Ni TF a in le à de fa

Plus de 1 300 individus ont été victimes de disparitions forcées pendant le conflit au Népal. Le 30 août, TRIAL International a commémoré ces individus et a exhorté le gouvernement à écouter enfin les demandes de leurs familles.

Pas de refuge pour les criminels de guerre

L'ONG a publié un manuel juridique complet sur le droit suisse en matière de crimes internationaux. La conférence de presse qui a accompagné sa sortie a été l'occasion d'inciter les autorités suisses à combattre plus activement l'impunité.



TRIAL International a
donné une formation à la
Commission internationale
sur les personnes disparues
sur le crime de disparition
forcée. Elle a partagé avec
les ONG présentes son
expertise en matière de
défense des familles des
personnes disparues.

Protéger les droits des victimes bosniennes de disparition forcée



Les experts de TRIAL International ont été invités à une conférence sur le trafic d'or sale pour présenter leur affaire contre <u>Argor Heraeus SA</u>. Parmi les autres participant se trouvaient l'ancienne présidente de la Confédération Helvétique et le réalisateur du film <u>Dirty Gold War</u> Daniel Schweitzer.

Informer sur les crimes économiques internationaux



Un outil contre l'impunité pour les avocats burundais

Le Népal soumis à l'Examen périodique universel

Les Nations Unies ont conclu <u>l'Examen</u> <u>périodique universel</u> du Népal en formulant nombre de recommandations, notamment sur la justice transitionnelle et la lutte contre l'impunité. TRIAL International a suivi le processus avec attention et exhorté le Népal à suivre ces recommandations.



Nouveau logo, nouvelle identité

Après 13 ans d'existence, TRIAL International a adopté un nouveau logo qui reflète son évolution en une ONG internationale. Le logo doit être rendu public en 2016, en même temps que la nouvelle identité visuelle.

Formation complétée avec succès pour huit avocats congolais



Les huit premiers avocats à avoir été formés en 2015 ont tous complété leur formation avec <u>succès</u>. A la fin de l'année, six affaires sur lesquelles ils avaient travaillé ont été portées devant des organes internationaux.

« Le courage des victimes est remarquable »

Entretien avec le Président et le Directeur de TRIAL International

TRIAL International est devenu un acteur important dans la lutte contre l'impunité. Selon vous, quel a été le moment fort de 2015 ?



Philip Grant, Directeur (PG): Partager notre expertise avec les défenseurs locaux des droits humains a été fantastique. Nous voyons des avocats formés l'année dernière soumettre d'euxmêmes des affaires à des organismes internationaux. C'est une immense

satisfaction de voir les bonnes pratiques se répandre, et surtout l'espoir que cela représente pour les victimes. Selon vous, à quelles difficultés l'ONG devra-t-elle faire face dans les années à venir ?



Giorgio Malinverni, Président (GM): Nous sommes évidemment face à un combat difficile. Prenez la Syrie, l'Irak, la Colombie, le Mexique, le Népal, le Sri Lanka et tant d'autres exemples. On prend de plus en plus conscience du besoin de justice, mais comment y répondre ? Sans surprise, les

dictateurs assoiffés de pouvoir s'opposent fortement à l'idée d'une justice internationale. Nous devons prouver que c'est un objectif réalisable, à condition que les ONG, les organismes internationaux, les victimes et les avocats coordonnent leurs efforts.

ur

Selon vous, comment a évolué l'opinion sur la justice internationale ?

GM: Depuis que la Cour pénale internationale a été créée, on a le sentiment que la lutte contre l'impunité ne concerne que les juridictions internationales bien financées. C'est faux : les autorités locales devraient agir les premières contre l'impunité. Il est essentiel que toutes les parties intéressées – les victimes, les défenseurs des droits humains et les dirigeants – comprennent que les tribunaux internationaux ne sont qu'une partie de la solution. Le reste dépend des États eux-mêmes.

PG : Nous devons dépasser l'idée que la justice viendra « d'en haut » et croire en notre propre capacité à changer les choses : les victimes, les ONG, les avocats, les procureurs et les juges ont tous un rôle à jouer pour combattre la peur et la violence. Ce n'est que lorsque les tribunaux locaux feront de la lutte contre l'impunité une priorité que les auteurs d'atrocités seront réellement découragés.

Quels sont vos prochains objectifs?

PG: Nous ne voulons pas seulement que justice soit rendue aux victimes, mais provoquer un changement structurel pour toutes les victimes. Cela implique de tester les systèmes, d'innover en matière juridique et de trouver des alternatives pour contourner les obstacles existants.

Personne ne devrait se croire intouchable, pas même les chefs d'Etat, pas même les armées les plus puissantes.

GM : La justice internationale ne peut pas se limiter à juger des miliciens ou des policiers de second rang. Personne ne devrait se croire intouchable, pas même les chefs d'État, pas même les armées les plus puissantes au monde. Sinon, la lutte contre l'impunité est vouée à rester marginale et ne pourra pas empêcher de futures atrocités.

Quel message aimeriez-vous transmettre aux victimes avec lesquelles TRIAL International travaille?

PG: Leur courage est remarquable. Se lancer dans de telles batailles juridiques est un chemin long, solitaire et parfois dangereux. Mais bon nombre de victimes avec lesquelles nous avons travaillé ont réussi, au moins en partie, à obtenir justice, ce qui donne à d'autres victimes le courage de s'exprimer à leur tour. J'espère donc que la confiance qu'elles ont accordé à TRIAL International est bien récompensée.





Cela fait 20 ans que la guerre est finie, pourtant le chemin vers la justice demeure difficile en Bosnie-Herzégovine. Quelques mesures positives ont été adoptées en 2015, comme l'accord sur la réforme du système judiciaire, mais rien n'a encore été mise en œuvre. Il n'existe toujours pas de programme de réparation complet ni de système d'assistance juridique gratuite pour les victimes de crimes internationaux. Les divisions ethniques continuent de ronger la vie politique bosnienne, ce qui freine la réconciliation sur le long terme et empêche d'aller de l'avant.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET LES DISPARITIONS FORCÉES

Depuis son lancement en 2007, le programme de TRIAL en Bosnie-Herzégovine a permis d'aider 32 victimes de violences sexuelles et contribué à la procédure pénale nationale à l'encontre de huit suspects.

En 2015, TRIAL International a remporté cinq affaires devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies, au nom de 11 personnes dont les proches avaient été victimes de disparitions forcées. Après 20 ans de doute quant au sort de leurs êtres chers, le Comité a enfin reconnu leur souffrance. TRIAL International appelle maintenant les autorités bosniennes à mettre rapidement en pratique les recommandations du Comité relatives à l'impunité, à la réparation, aux soins de santé et aux services sociaux.



ans depuis la fin du conflit



victimes de violences sexuelles aidées



affaires gagnées au niveau national



défenseurs des droits humains formés

PROCÉDURES JUDICIAIRES

En juin 2015, la Cour de Bosnie-Herzégovine a accordé des mesures de réparation à deux victimes de crimes de guerre représentées par TRIAL International. C'est la première fois dans l'histoire de ce pays qu'une indemnisation est accordée dans une affaire pénale relative à des faits survenus en temps de guerre. Ce précédent profitera à bon nombre de victimes dans cette région. Elles n'avaient jusqu'ici pas d'autre choix que de lancer une procédure séparée devant les tribunaux civils afin d'obtenir réparation, une option difficile et coûteuse que très peu pouvaient se permettre.

NOS ACTIVITÉ DE PLAIDOYER RÉCOMPENSÉES

En mai 2015, après des années de <u>pression</u> de la part de TRIAL International et de ses partenaires, le code pénal bosnien a enfin été modifié pour s'aligner sur les normes internationales en matière de droits humains. Cette victoire significative permettra aux victimes de <u>torture</u>, de <u>disparitions forcées</u> et de <u>viols</u> d'être mieux protégées pendant les procédures judiciaires et d'obtenir réparation plus facilement.



Cette année, TRIAL International a concentré ses actions de <u>renforcement des capacités</u> sur les violences sexuelles. En raison des préjugés qui y demeurent associés et de l'extrême vulnérabilité des victimes, il est difficile de recueillir des informations et de juger ces crimes. C'est pourquoi en novembre, le personnel de TRIAL International a formé 11 employés d'ONG et professionnels du droit aux mécanismes internationaux de protection, et participé à une série de conférences dans des universités bosniennes – auxquelles ont assisté plus d'une centaine d'étudiants – portant sur les <u>violences sexuelles</u> en temps de guerre.

L'histoire d'Elma Z.

En 1993, un membre de l'armée de Republika Srpska (VRS) a fait irruption chez Elma Z. (nom d'emprunt), l'a menacée avec une arme à feu et l'a violée. La situation s'est répétée un an plus tard. Elma craignait que si elle résistait à son agresseur, sa propre vie et celle de sa fille seraient menacées.

Des années plus tard, Elma a trouvé le courage de demander justice et est entrée en contact avec TRIAL International. Le procès a eu lieu en 2015, et la fille d'Elma a témoigné contre l'accusé.

En juin 2015, la Cour de Bosnie-Herzégovine l'a reconnu coupable du viol d'Elma et l'a condamné à huit ans d'emprisonnement. Dans son verdict, la Cour a alloué à la victime une compensation de 30 000 KM pour les souffrances qu'elle a endurées.



En 2015, neuf ans après la signature de l'Accord de paix global (CPA), le Népal a créé la Commission vérité et réconciliation et la Commission d'enquête sur les disparitions forcées, redonnant espoir aux victimes de ce conflit qui a duré dix ans. Malheureusement, ces commissions sont loin de respecter les normes internationales, et le chemin sera encore long avant que les victimes obtiennent justice et réparation. Plus alarmant encore, des crimes internationaux perpétrés par l'État continuent d'être signalés.

NOUVELLES VICTOIRES **DEVANT LES JURIDICTIONS** INTERNATIONALES

En 2015, TRIAL International a remporté deux affaires devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies au nom de plusieurs victimes, ce qui porte à cinq le nombre total de décisions favorables rendues par cet organe. L'une de ces décisions est d'une importance capitale puisqu'elle concerne des crimes commis après la fin du conflit, un précédent encourageant pour bon nombre de survivants réclamant justice.



36 défenseurs des droits humains formés



affaires gagnées au niveau international



nouvelles affaires devant les Nations Unies



formations délivrées

LE NÉPAL SOUS L'EXAMEN DES NATIONS UNIES

En novembre, le Népal a passé son <u>Examen</u> périodique universel, processus suivi de près par plusieurs organisations de la société civile, dont TRIAL International. Les Nations unies ont fait écho aux inquiétudes de l'ONG dans leurs 195 recommandations adressées au Népal, dont beaucoup ont trait à la lutte contre l'impunité. Par le biais d'une campagne dans les médias et en ligne, TRIAL International a appelé le gouvernement à mettre en œuvre l'intégralité de ces recommandations.



FORMER ET INFORMER

En 2015, TRIAL International a mené deux programmes de <u>renforcement des capacités</u> au Népal. Le premier à offert à quatre avocats une formation d'un an portant sur les procédures judiciaires internationales. Outre les cours théoriques délivrés par des experts nationaux et internationaux, tous les participants ont pu appliquer leurs nouvelles compétences dans des affaires réelles.

Le second programme était destiné aux défenseurs des droits humains, y compris des représentants d'ONG, des avocats, des journalistes et des fonctionnaires gouvernementaux. Pendant six jours, plus de 30 participants ont appris à recueillir des informations sur les violences sexuelles en tant que crime international, et à apporter un soutien adapté aux victimes.

L'histoire d'Ang Dorje Sherpa

Anj Dorje Sherpa était porteur et cuisinier pour des trekkeurs lorsqu'il a été illégalement arrêté en 2007. Battu à plusieurs reprises par des policiers et privé d'eau et de nourriture, il est resté pendant des heures dans une cellule surpeuplée.

Bien qu'un médecin ait attesté de la gravité de son état, la victime n'a reçu aucun traitement jusqu'à sa remise en liberté le lendemain. Il n'a jamais su pourquoi il avait été arrêté. Le policier qui l'a torturé n'a jamais été inculpé et a même été promu.

Saisi par TRIAL International, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a reconnu en novembre 2015 la responsabilité du Népal dans l'arrestation et les actes de torture dont a été victime Anj Dorje Sherpa. C'est la première fois que cet État est condamné dans une affaire relative à des faits survenus après le conflit.



En 201, le Burundi a été le théâtre de nouvelles violences. En avril, le président Pierre Nkurunziza a annoncé briguer un troisième mandat, entraînant un mouvement de protestation à travers tout le pays. La répression violente menée par l'État n'a fait qu'aggraver la situation et plonger progressivement le pays dans une crise profonde. En mars 2016, les Nations unies comptaient près de 500 victimes et 250 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays.



Les opposants politiques, les journalistes et les défenseurs des droits humains demeurent extrêmement vulnérables aux abus. Sur les huit personnes et les six familles que TRIAL International a aidées en 2015, neuf sont des militants de la société civile qui ont notamment été victimes de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires et de torture. Parmi ces affaires, quatre ont été soumises à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et sont actuellement en cours.

En 2015, le <u>Comité des Nations unies contre la torture</u> et le <u>Groupe de travail des Nations unies sur la détention</u> <u>arbitraire</u> se sont prononcés en faveur des demandeurs dans cinq affaires présentées par TRIAL International (quatre pour le Comité et une pour le Groupe de travail) au cours des années précédentes.





avocats formés





activistes de la société civile défendus





affaires portées au niveau régional





affaires gagnées devant les Nations Unies

UNE VOIX DE PLUS EN PLUS INFLUENTE

TRIAL International est peu à peu devenue un acteur important dans la protection des droits des victimes et la lutte contre l'impunité au Burundi. Elle s'est imposée comme point focal dans les discussions entre décideurs internationaux et société civile burundaise. Cette année, l'organisation a adressé un rapport de suivi au Comité des Nations unies contre la torture, qui met l'accent sur les défaillances du Burundi en termes d'enquête et poursuites judiciaires dans des affaires de torture.



FORMATIONS AUX MÉCANISMES INTERNATIONAUX

TRIAL International a organisé deux sessions de <u>renforcement des capacités</u>, en mars et en décembre, destinées aux avocats burundais et axées sur les procédures judiciaires internationales. Neuf avocats, dont quatre femmes, ont reçu une formation complète pour apprendre à utiliser le droit international dans les procédures nationales, et à saisir les instances internationales.

Afin de toucher le plus grand nombre, l'organisation a également publié un guide pratique en français et en kirundi, expliquant comment saisir des organes internationaux. Adoptant une approche pratique, ce document unique en son genre est utilisable par n'importe quel professionnel du droit au Burundi, avec ou sans connaissances préalables.

L'histoire d'Isidore V.

Isidore V. (nom d'emprunt) était un militant burundais de 22 ans, membre d'un groupe de jeunes de l'opposition. Il a commencé à recevoir des menaces de mort après s'être ouvertement déclaré contre le parti du président Nkurunziza.

Craignant pour sa vie, Isidore a abandonné ses études et est resté cloîtré chez lui pendant des mois. Mais un jour, il est tombé dans un piège tendu par la police et est sorti de chez lui. Son corps a été retrouvé quelques jours plus tard dans la campagne avoisinante. Il portait des traces d'étranglement. Trois ans après le meurtre d'Isidore, aucune enquête n'a été ouverte au Burundi.

Après sept mois d'enquête, TRIAL International a présenté cette affaire devant la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, arguant que le Burundi avait bafoué les droits de la victime à la vie, à la liberté, à la nondiscrimination et à la liberté d'expression, ainsi que le droit de sa famille de connaître la vérité et d'obtenir réparation. La procédure est en cours.



TRIAL International est fier d'avoir lancé son programme en RDC en janvier 2015. Une équipe au Sud-Kivu assure un contact direct avec les victimes et ses partenaires locaux. Cela était nécessaire, car les atteintes aux droits humains et l'impunité sont monnaie courante dans ce pays, notamment dans les régions orientales proches du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda. Tout au long de l'année, les rumeurs laissant entendre que le président Kabila briguerait un troisième mandat ont entraîné des violences dans le pays. La situation demeure très dangereuse pour les défenseurs des droits humains.

PREMIÈRES PROCÉDURES JUDICIAIRES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Rien qu'en 2015, TRIAL International a saisi des instances nationales et internationales de 18 affaires au nom de 58 victimes de graves violations des droits humains, dont 52 femmes. Huit affaires de torture, de détention arbitraire et d'exécutions extrajudiciaires ont été soumises à des instances internationales comme le Comité des droits de l'homme des Nations unies et le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire. Les 10 autres affaires – relatives à des violences sexuelles, des cas de pillage et autres crimes de guerre – ont été défendues par TRIAL International devant des juridictions congolaises.



58 victimes aidées





affaires de violences sexuelles



avocats formés



procédures nationales ouvertes

DÉJÀ QUELQUES RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

En moins d'un an, deux affaires de <u>détention arbitraire</u> ont déjà fait l'objet d'une décision favorable des Nations unies. Une victime de torture a également été libérée et s'est vu accorder l'accès à des soins médicaux. Enfin, trois procédures pénales pour <u>violences sexuelles</u> ont été initiées en 2015 grâce à l'implication de TRIAL International. Ces crimes restent particulièrement difficiles à poursuivre en raison des tabous et des préjugés qui leur sont associés.

RENFORCER LES CAPACITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

TRIAL International a mené son premier programme de <u>renforcement des capacités</u>, dont ont bénéficié huit avocats congolais. Tout au long de 2015, ceux-ci ont appris à défendre au mieux les victimes devant les tribunaux nationaux et les instances internationales. Chacun a travaillé sur une véritable affaire, soutenus par l'expertise de TRIAL International.

Par ailleurs, l'organisation a formé 35 défenseurs locaux des droits humains au recueil d'informations sur les <u>violences sexuelles</u> en tant que crime international. Tout au long de ce programme, les participants ont mené 10 missions de documentation afin de rassembler des éléments de preuve pour des affaires réelles.

DE NOUVEAUX PARTENARIATS POUR UNE MEILLEURE COLLABORATION

Au fil de l'année, TRIAL International a tissé des partenariats avec bon nombre d'ONG basées en RDC. Ces dernières se sont déjà révélées de précieux appuis dans la lutte contre l'impunité, pour la protection des défenseurs des droits humains et le soutien aux victimes de violences sexuelles. Ces partenariats s'étendent aussi à toutes les parties prenantes, comme la division des droits de l'homme de la mission des Nations unies dans le pays (MONUSCO), le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la police locale et les autorités judiciaires.

L'histoire d'Antoine

Un matin de décembre, trois inconnus ont fait irruption dans l'appartement d'Antoine (nom d'emprunt) à Bukavu. Accusé à tort de vol, il a été arrêté sur place.

Il a été maintenu en prison pendant un mois, pendant lequel il a été torturé systématiquement. La justice nationale restant inerte, TRIAL International et un avocat de Bukavu ont présenté l'affaire d'Antoine au Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire. L'ONG a demandé à plusieurs reprises la libération de la victime en raison du caractère arbitraire de sa détention et de la violation de ses droits les plus fondamentaux.

En juin 2015, Antoine a enfin été relâché et a pu retrouver sa famille. Une nouvelle page de son combat pour la justice s'est désormais ouverte : ses bourreaux doivent maintenant être jugés et Antoine doit se voir accorder pleinement réparation. TRIAL International continuera de l'assister jusqu'à ce dénouement.



Depuis quelques années, le Mexique est le théâtre d'un grand nombre disparitions forcées, notamment dans le cadre de la guerre dite « contre la drogue et le crime organisé ». L'État emploie des méthodes radicales, et parfois illégales, pour lutter contre la criminalité sur son territoire. Les migrants qui cherchent à traverser la frontière mexicaine pour entrer aux États-Unis sont particulièrement exposés au risque de disparitions forcées, d'exécutions arbitraires et de torture.

Les autorités mexicaines n'ont instauré aucun système efficace pour rechercher les personnes disparues, et manquent systématiquement d'enquêter sur ces affaires pour identifier, juger et sanctionner les auteurs de ces crimes, renforçant ainsi le climat d'impunité. D'innombrables familles ignorent toujours ce qui est arrivé à leurs proches et où ils se trouvent, et ne reçoivent ni soutien, ni réparation.

En 2015, en partenariat avec la <u>Fundación para</u> <u>la Justicia</u> et une coalition d'organisations d'Amérique latine, TRIAL International a remis plusieurs rapports aux organes des Nations unies,

y compris le <u>Comité des disparitions forcées</u> et le <u>Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires</u> pour exposer la situation et plaider en faveur des victimes.

- Rapport au Comité des disparitions forcées en vue de l'examen du Mexique (décembre 2014, en espagnol).
- Rapport de suivi au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, sur la mise en œuvre de ses recommandations (mars 2015, en espagnol).



Sous la présidence de Zine el Abidine Ben Ali, déchu en 2011 lors de la révolution tunisienne, les opposants politiques ont été pris pour cible et soumis à des <u>détentions arbitraires</u> et des actes de <u>torture</u>. Malheureusement, plus de cinq ans après la révolution, l'impunité reste la norme à travers le pays et la condamnation des coupables est extrêmement rare.

Soupçonné à tort d'être à l'origine d'une attaque visant le parti au pouvoir, Rached Jaïdane a été arrêté en Tunisie en 1993. Il n'a été libéré qu'en février 2006, après 13 longues années de violences. La victimea été victime de bien des sévices pendant sa détention : coups de poing, de pied et de matraque, ongles arrachés et doigts écrasés. Saisie par la M. Jaïdane, la justice tunisienne a acquitté tous les accusés à l'exception de l'ancien président Ben Ali qui a été condamné à cinq ans de prison, peine qu'il n'a jamais purgée.

En partenariat avec <u>ACAT-France</u>, TRIAL International a soumis l'affaire de Rached Jaïdane au <u>Comité des Nations unies contre la torture</u> en janvier 2015. La procédure est en cours.



Plusieurs victoires dans des affaires pénales défendues par TRIAL International ont rythmé l'année 2015. L'organisation a également poursuivi ses enquêtes de terrain pour trois procédures en cours, et valorisé son expérience en termes de juridiction universelle, notamment avec la publication de son premier rapport à ce sujet.

CONFIRMATION DU VERDICT CONTRE ERWIN SPERISEN

Après sept ans de procédure, l'ancien chef de la police du Guatemala <u>Erwin Sperisen</u> a été condamné le 12 mai à la réclusion à perpétuité. La chambre d'appel du tribunal de Genève l'a déclaré coupable du <u>meurtre</u> de dix prisonniers au Guatemala, annulant ainsi le jugement prononcé en première instance, qui l'avait déclaré coupable d'avoir tué sept personnes. TRIAL International et ses partenaires avaient dénoncé Erwin Sperisen aux autorités suisses en 2008, avant de présenter des éléments de preuve à son encontre devant les tribunaux. Cette affaire a été très médiatisée et est considérée comme une victoire majeure contre l'impunité au Guatemala.

UN ANCIEN MILICIEN ENFIN TRADUIT EN JUSTICE

En septembre 2015, TRIAL International a contribué à faire condamner en Bosnie-Herzégovine l'ancien milicien « Pango » pour violences sexuelles commises pendant la guerre. Il y a deux ans, TRIAL International avait lancé une double stratégie, en le dénonçant aux autorités suisses et en déposant parallèlement une plainte en Bosnie-Herzégovine. L'intéressé s'est alors rendu aux autorités bosniennes, qui l'ont condamné à purger une peine d'emprisonnement et à verser une indemnisation record dans ce pays pour une affaire de violences sexuelles en temps de guerre.



2

coupables condamnés



3

affaires en cours



2

publications juridiques

ENQUÊTE SUR UN HAUT FONCTIONNAIRE BAHREÏNITE

Les autorités judiciaires suisses ont ouvert une <u>enquête</u> <u>pénale</u> à l'encontre du procureur général de Bahreïn, accusé d'avoir torturé le citoyen britannique Jaafar al Hasabi. Ce dernier a subi des sévices en 2010 à Bahreïn, et a été maintenu en détention secrète pendant deux mois. En septembre 2015, TRIAL International et ses partenaires <u>ECCHR</u>, <u>REDRESS</u> et <u>BIRD</u> ont appuyé la plainte de la victime juste avant la visite du procureur général en Suisse. La procédure est en cours.

DÉCISION DÉCEVANTE DANS L'AFFAIRE ARGOR

Le dossier défendu par TRIAL International contre l'entreprise de métallurgie <u>Argor-Heraeus SA</u> avait été classé sans suite en mars 2015 par le bureau du procureur général suisse. La procédure avait été lancée en 2013, lorsque TRIAL International et ses partenaires <u>Conflict Awareness Project</u> et <u>Open Society Justice Initiative</u> ont accusé l'entreprise d'avoir acheté plusieurs tonnes d'or pillé en RDC.

Les autorités suisses ont reconnu qu'Argor avait transformé de l'or volé et manqué à son obligation de diligence raisonnable, mais ont conclu que l'entreprise avait pu ignorer la provenance de l'or, une conclusion surprenante étant donné que ce commerce illégal en RDC est largement dénoncé depuis plusieurs années.

UNE EXPERTISE SUR LES PROCÉDURES JUDICIAIRES INTERNATIONALES

TRIAL International a publié une nouvelle édition de son manuel juridique sur les procédures judiciaires internationales en Suisse, avec l'aide d'Amnesty International Suisse. Cet ouvrage de 187 pages, intitulé La lutte contre l'impunité en droit suisse, est cosigné par d'éminents avocats et membres de l'équipe de TRIAL International. Il couvre de façon exhaustive le droit suisse relatif aux crimes internationaux et à la protection des témoins.

En avril 2015, l'organisation a aussi publié son premier rapport sur la <u>compétence universelle</u>, en partenariat avec <u>ECCHR</u> et <u>FIDH</u>. <u>Make Way for Justice</u> analyse 37 affaires notables de 2014 dans lesquelles la compétence universelle a joué un rôle, en soulignant le potentiel de ce principe pour lutter contre l'impunité. Cette étude a été largement distribuée parmi les ONG et les professionnels du droit, y compris les autorités judiciaires, et a reçu un accueil très favorable.

Trial Watch

Trial Watch est la seule base de données permettant de centraliser les informations relatives aux procédures de droit pénal international. Ce répertoire unique des affaires en cours ou classées comptait 1 300 entrées en janvier 2016.

TRIAL International vise à rendre la justice internationale accessible à tous, et cela commence par la compréhension des affaires pénales historiques comme celles de Slobodan Milosevic, Augusto Pinochet ou Hissène Habré.

En 2015, grâce à 63 bénévoles engagés, la base de données a été enrichie de 114 nouvelles entrées et la mise à jour de centaines d'entrées existantes. Trial Watch est devenue une référence pour bon nombre de journalistes, d'étudiants, d'avocats, d'ONG et de membres du grand public cherchant à obtenir des informations fiables et à jour sur les procédures relevant du droit pénal international.

Visitez la page de Trial Watch!

1300 profils
63 bénévoles





Communication

Une communication stratégique et accessible contribue à la mission de TRIAL International d'informer, de sensibiliser et de mobiliser en faveur de la justice internationale. Au fil du temps, L'ONG a su fidéliser et élargir ses publics sur plusieurs continents : bénéficiaires, juristes, partenaires, faiseurs d'opinions, représentants de la société civile et des médias... nombreux sont ceux qui suivent le travail de TRIAL International et relaient ses messages avec un intérêt toujours croissant. En 2015, TRIAL International a préparé la transition vers sa nouvelle identité visuelle, lancée en 2016.

TRIAL SUR LE WEB

Le site web de TRIAL International étant devenu vétuste, le moment était venu d'offrir une nouvelle vitrine à l'ONG, à la hauteur de son envergure et de son expertise. En 2015, TRIAL International a donc initié un vaste chantier de refonte de son site qui s'est inscrit dans le cadre plus large de sa nouvelle identité visuelle.

Visitez notre site web!



NEWSLETTER

La newsletter, lancée en 2014, connaît un succès grandissant : elle est désormais envoyée à près de 4 000 abonnés, en français et en anglais. Rendez-vous mensuel pour tous les membres, partenaires et soutiens de TRIAL International, elle offre un bref panorama des activités de l'organisation et des dernières avancées de la justice internationale.

Inscrivez-vous à notre newsletter!

MÉDIA SOCIAUX

TRIAL International a poursuivi en 2015 la stratégie digitale lancée l'année précédente, avec un double but : améliorer toujours davantage la qualité de ses publications et accroître sa capacité de mobilisation sur les réseaux sociaux. Les principales plateformes employées par TRIAL International sont Facebook, Twitter et Youtube. Depuis 2015, TRIAL International est également présente sur Storify, outil permet de mettre en avant le récit des victimes. L'accroissement des publics sur l'ensemble de ces plateformes démontre que les objectifs ont été largement atteints.

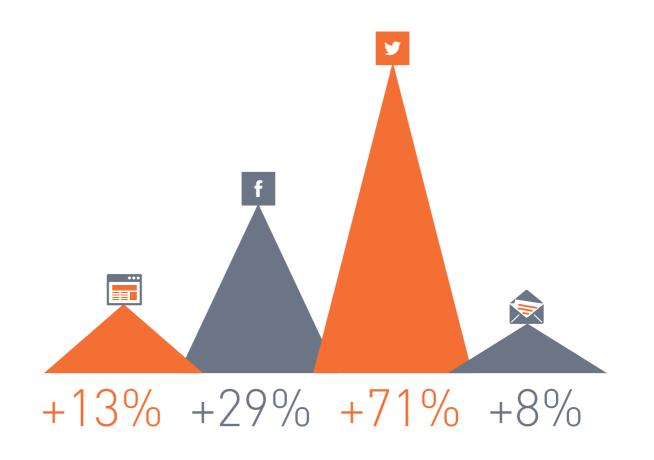


f 14823 Facebook likes

2 405 Twitter followers

5 050

newsletter inscrits



Dec. 2014 à Dec. 2015

MÉDIAS

En 2015, TRIAL International a connu une couverture médiatique exceptionnelle - Plus de 1 000 retombées dans le monde entier notamment grâce à certains dossiers hautement médiatiques, comme le procès d'Erwin Sperisen. Tout en préservant la confidentialité nécessaire à sa mission, l'ONG est consciente que les médias sont un formidable outil de sensibilisation pour dénoncer - et faire reculer - l'impunité.



Procès Sperisen: la loi est la même pour tous, en Suisse comme au Guatemala

theguardian

Bosnia rape victims may claim compensation for first time



elPeriōdico

Erwin Sperisen anuncia segundo juicio para próximo 4 de mayo

Congo24.net

La RDC bénéficie d'un protocole international relatif aux enquêtes sur les violences sexuelles

Ment Birther Beitning Vergewaltiger nach Umwegen verurteilt



LE TEMPS Des ONG dénoncent une décision de la justice suisse



British-Bahraini asks Swiss to probe Bahrain attorney general for torture



Bosnia grants landmark pay-out to wartime rape victim



Int'l day for the disappeared Govt ignores UNHRC recommendations



SWITZERLAND EXAMINES TORTURE CASE AGAINST BAHRAIN ATTORNEY GENERAL

"L'ancien porte-parole de l'UPD Radio Publique Africaine assassiné lundi obtient gain de cause auprès du Comité contre la Torture"

Soutien des donateurs

TRIAL International ne pourrait mener sa mission à bien sans l'aide de ses partenaires institutionnels. Nous les remercions pour leur soutien généreux et sans faille.

Ambassade de Suisse à Sarajevo

Amnesty International, section suisse

Commune de Bernex

Commune de Pregny-Chambésy

Département fédéral suisse des affaires étrangères

Fondation Antenna Technologies

Fondation OAK

Fondations Open Society

Fondation Magna Carta

Fondation Nuhanovic

Fondation Pro Victimis

Fondation Sigrid Rausing

Foreign and Commonwealth Office, Gouvernement britannique

Loterie Romande

MISEREOR

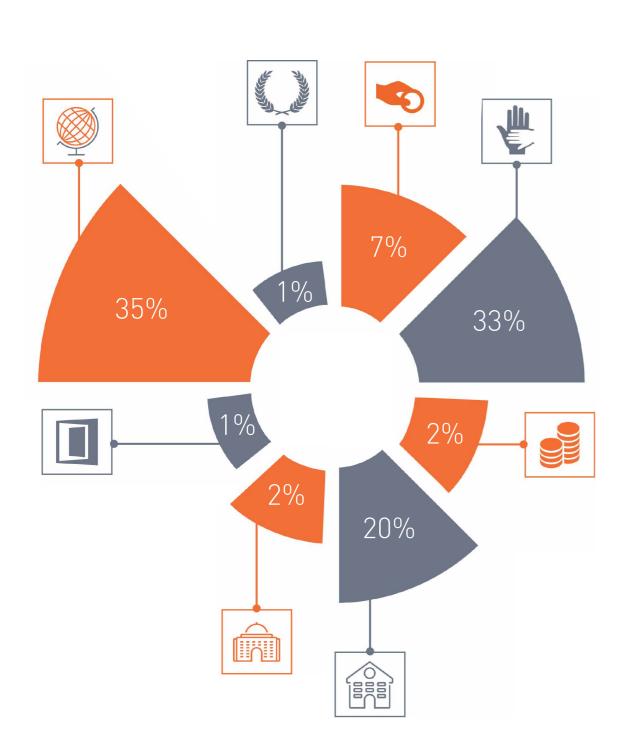
République et Canton de Genève

Ville de Genève

VIlle de Lausanne



Contributions des donateurs





Confédération Suisse et autres Etats CHF643 737



Autres produits CHF34 556



Organisations
internationales
et nongouvernementales
CHF10 000



Fondations CHF612 531



Donateurs privés CHF123 908



Autres institutions publiques CHF30 999



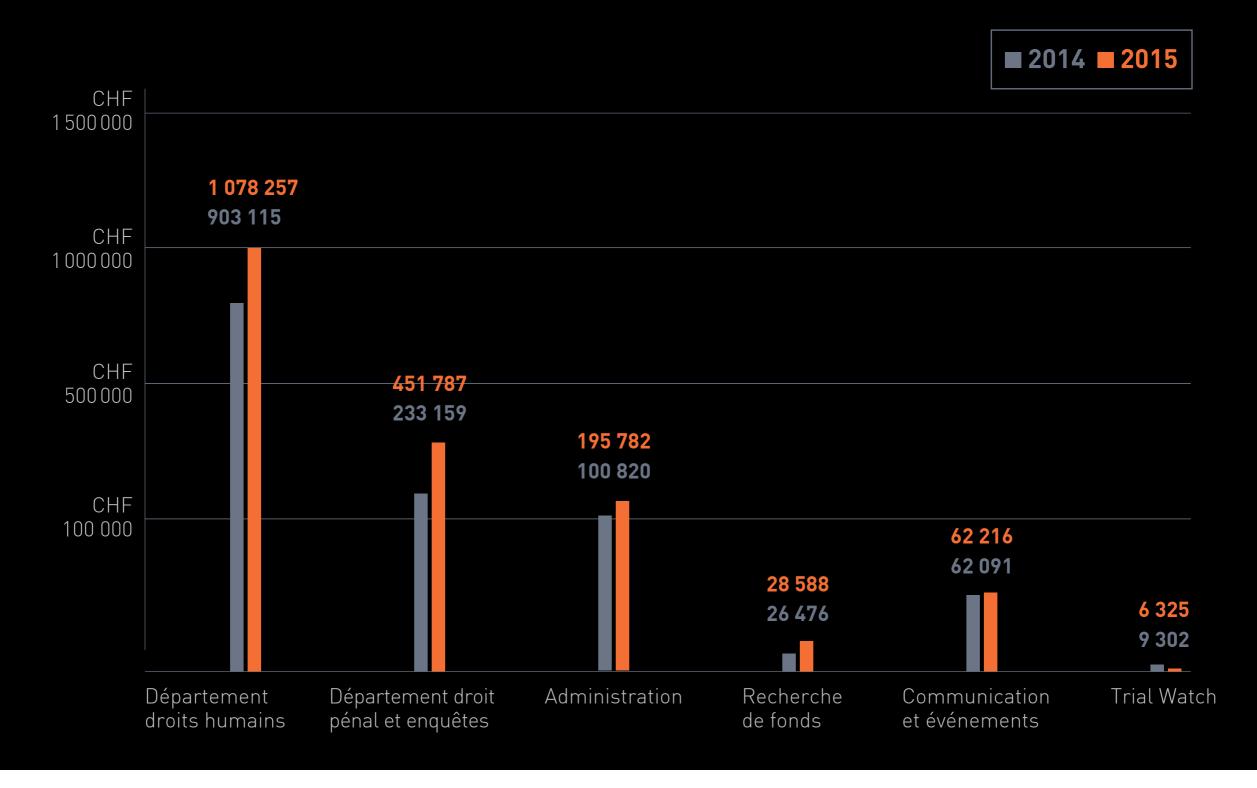
Cantons et Communes CHF366 029



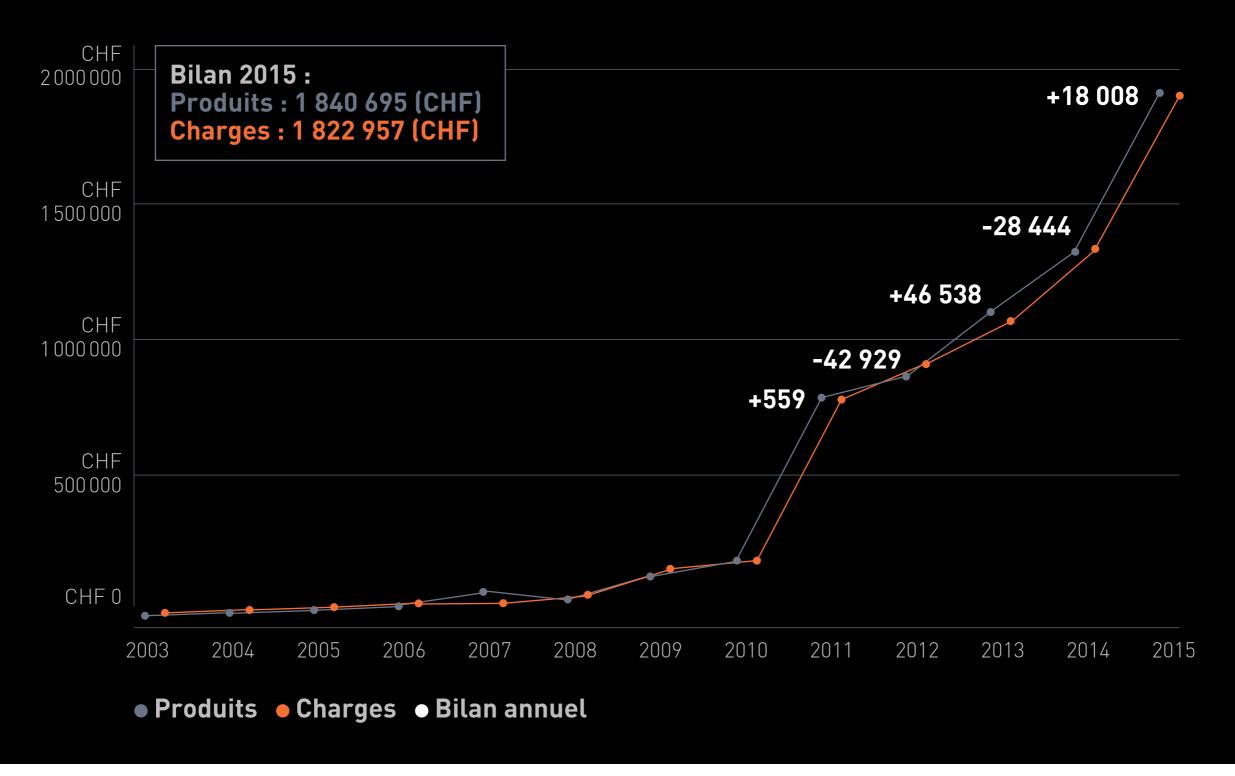
Membres de TRIAL International CHF18 935



Charges annuelles



Evolution budgétaire



L'équipe

Le comité

Giorgio MALINVERNI, Président

Sacha MEUTER, Vice-Président

Jean-Jacques MARTIN, Vice-Président (jusqu'à avril) / Trésorier (depuis avril)

Pancho GONZALEZ, Trésorier (jusqu'à avril)

Jean-René OETTLI, Secrétaire

Daniel BOLOMEY

Benoît CHAPPUIS

Sandrine GIROUD-ROTH

Miriam LEVY-TURNER (depuis avril) Héloïse RORDORF

Personnel

DIRECTION

Philip GRANT, Directeur

ADMINISTRATION

Emanuela MELIS, Responsable des ressources humaines et de l'administration

Marie-Romaine MICHELET SAAS, Assistante exécutive

Sophie FAVRE, Assistante exécutive

Guylain MONGENGO, Assistant administratif



RELATIONS EXTÉRIEURES

Solange BAGUTTI, Chargée de recherche de fonds junior

Chloé BITTON, Directrice de la communication

Karin FOCKENS, Chargée de communication junior

Camille JOSEPH, Directrice du développement

Khadidja LAHLALI, Consultante en recherche de fonds

Robin METRAL, Civil Civiliste – Chargé de communication junior

Matthias RAST, Civiliste

DIVISION DROITS HUMAINS

Sanela BRCIC, Chargée des finances et de l'administration (Bosnie-Herzégovine)

Pamela CAPIZZI, Conseillère juridique (Burundi)

Gabriella CITRONI, Conseillère juridique principale

Adisa FISIC, Conseillère juridique – Assistante en relations publiques (Bosnie-Herzégovine)

Adrijana HANUSIC, Conseillère juridique (Bosnie-Herzégovine)

Patient IRAGUHA, Chargé local du projet (République démocratique du Congo)

Selma KORJENIC, Coordinatrice du projet violences sexuelles (Bosnie-Herzégovine)

Innocent MUSAFIRI, Chargé des finances et de l'administration (République démocratique du Congo)

Guy MUSHIATA, Human Coordinateur des droits humains (République démocratique du Congo)

Marcellin MUZIRIGERA,

Chauffeur (République démocratique du Congo)

Daniele PERISSI, Legal (République démocratique du Congo)

Armela RAMIC, Conseillère juridique (Bosnie-Herzégovine)

Helena RODRIGUEZ BRONCHU CARCELLER, Conseillère juridique (Népal)

Elsa TAQUET, Junior (République démocratique du Congo)

Danaé VAN DER STRATEN PONTHOZ, Consultante juridique

Orlane VARESANO, Conseiller juridique (Burundi)

Marie-Lou VEILLON, Conseillère juridique junior (Burundi)

Lajla ZAIMOVIC KURTOVIC, Chargée de recherche de fonds (Bosnie-Herzégovine)

DIVISION ENQUÊTE ET DROIT PÉNAL

Laura CES, Conseillère Juridique junior

Bénédict DE MOERLOOSE, Conseiller juridique

Julie MEYLAN, Conseillère juridique junior

Valérie PAULET, Consultante juridique

STAGIAIRES

Yina AVELLA

Joëlle COUTAMA

Lisa COYLE

Chiara GABRIELE

Kevin KARLEN

Valentine LARICI

Clara LE

Berivan OZER

Roberta SERRENTINO	Clara BRUHMAN	Anita KUNATH	Clark SMITH
Safi VAN'T LAND	Alexandra BÜCHLER	Marion LAYDEVANT	Lindsay STALLINGS
	Berta CASAS ROCHEL	Marie LUGAZ	Jérémie SWINNEN
TRIAL WATCH lain GAW, Coordinateur	Romain CUTTAT	Marta LYS	Agasha TABARO
Valérie Paulet,	Bárbara DE LA GARZA	Claire MAGNOUX	Luiza TEIXEIRA
Coordinatrice	Laila FATHI	Noémi MANCO	Vanessa THOMSEN
Juliette FERRON,	Clara FERNANDEZ	Elsa MARIE	Hannah TIEFENGRABER
Stagiaire	Elise FILO	Inga MATTHES	François TILLETTE DE
Evanthia REVEL, Stagiaire	Marie-Laure GAMBINO	Sara PEÑA GALERA	MAUTORT Gaëlle TOUITOU
Subhan ABBAS	Elena GONZALES	Manuela PEQUEÑO	Jessica TROPEA
Yasmine AKKAD	Camille GOY	Giulia RAIMONDO	Una SCHAMBERGER
Kymberleigh ALBITES	Tom GRANT	Taylor RAIVEN	Stéfanie UJMA
Safi ALJADAAN	Julia GUERIN	Nurenia REICHLING	Laeka VALIMAMODE
Laura ALLEN	Brigitte HAMADEY	Mathilde RIEDER	Alexia VERCRUYSSE
Cassandre AMAH	Sabrina HETTRICH	Lucy ROBERTSON	Diego VILLAFÁÑEZ
Rocío ARREDONDO	Neli HRISTOZOVA	Andreina RODRIGUEZ	SAGARDOY
Leoni AYOUB	Valeria HORVATH	César ROJAS	Hannah WILSON
Simon BIANCHI	Emma HUGHES	Jenna RUBERTI	TDIAL no novemble consentin
David BOISAUBERT	Delphine JAOUEN	Maud SARLIEVE	TRIAL ne pourrait accomplir sa mission sans l'aide précieuse de ses bénévoles. Nous profitons de cette occasion pour tous les
Alexandra BORGEAUD	Marine JULLIER	Mathilde SAVINI	
Madalia a DOTTICELLO	Carina KDOMM	Miniana CERRANO	

Miriam SERRANO

remercier chaleureusement.

Corinna KROMM

Madeline BOTTICELLO



www.trialinternational.org info@trialinternational.org @trial